



Lac-Sergent

Ville de Lac-Sergent  
1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent, Québec G0A 2J0  
Téléphone 418-875-4854 Télécopieur : 418-875-3805

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 15 mai 2017, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

### **Présences**

Monsieur René-Jean Pagé, maire  
Monsieur Mario Émond, conseiller  
Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante  
Monsieur André Métivier, conseiller  
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 34 personnes.

---

## 1. **OUVERTURE**

Monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

## 2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur René-Jean Pagé, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 
1. **Ouverture**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017**
  5. **Correspondance : Voir liste**
  6. **Trésorerie :**
    - 6.1 Rapport financier au 30 avril 2017
    - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / avril 2017
    - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - mai 2017 »
  7. **Dépôt de documents**
    - 7.1 État des résultats au 30 avril 2017
    - 7.2 Liste des permis émis pour le mois d'avril 2017
  8. **Avis de motion**
  9. **Règlements**
  10. **Résolutions**
    - 10.1 Retrait du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
    - 10.2 Modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018
    - 10.3 Dissolution du Comité de construction / Remerciement aux membres bénévoles
    - 10.4 Octroi de contrat **ADM-2017-003** / Solution et entretien de sauvegarde informatique (soutien annuel) / PG Solutions
    - 10.5 Octroi de contrat **ADM-2017-004** / Entretien ménager du Club-Nautique pour la saison 2017
    - 10.6 Octroi de contrat **TP-2017-004** / Entretien des espaces verts
    - 10.7 Entretien hivernal des rues publiques **TP-2017-005** – approbation du devis corrigé
    - 10.8 Octroi de contrat **HM-2017-002** / Programme de suivi prévu au certificat d'autorisation émis par le MDDELCC pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées provenant du Club Nautique
    - 10.9 Entretien d'hiver des chemins privés 2016-2017 (critères d'admissibilité et modalités)
    - 10.10 Engagement d'un étudiant aux *Travaux publics*
    - 10.11 Autorisation de passage / Méga Relais
  11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**

- 11.1 Vignette obligatoire pour les embarcations à moteur/disponible au bureau municipal
  12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
  13. **Deuxième période de questions**
  14. **Clôture de la séance**
  15. **Levée de l'assemblée**
- 

17-05-085

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :  
10.12 Avis de condoléances – Mlle Sophie Richard.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Quelques citoyens expriment leur désaccord relativement au retrait du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU).

Monsieur le maire, René-Jean Pagé fait un bref résumé de la consultation publique qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> avril dernier au Club-Nautique et des résultats du sondage auprès des citoyens. La population s'étant exprimée à 59% contre le projet, le Conseil va de l'avant avec le retrait du projet d'égout tel que présenté auprès du FEPTU.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 20 MARS 2017**

Séance ordinaire du 18 avril 2017

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

17-05-086

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose la correspondance reçue au 12 mai 2017.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2017**

La secrétaire fait la lecture du rapport financier au 30 avril 2017.

17-05-087

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 30 avril 2017 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / AVRIL 2017**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'avril 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'avril 2017 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **65 145.77 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

<b>BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / AVRIL 2017</b>	
DÉPENSES	57 623.48 \$
SALAIRE DU CONSEIL	1 878.21 \$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	5 644.08 \$
<b>TOTAL</b>	<b>65 145.77 \$</b>

**17-05-088** **IL EST PROPOSÉ** par  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois d'AVRIL 2017 soient adoptés tels que présentés.

**6.3** PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / MAI 2017

La secrétaire fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mai 2017.

**17-05-089** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer du mois de mai 2017 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 124 688.80 \$.

**7.** DÉPÔT DE DOCUMENTS

**7.1** État des résultats au 30 avril 2017

La secrétaire dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 avril 2017.

**7.2** Liste des permis émis pour le mois d'avril 2017

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois d'avril 2017.

		<b>année 2017</b>
Janvier		0 \$
Février		290 000 \$
Mars		5 000 \$
Avril		186 800 \$
<b>TOTAL</b>		<b>481 800 \$</b>

**8.** AVIS DE MOTION

**9.** RÈGLEMENTS

**10.** RÉSOLUTIONS

**10.1** Retrait du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

**ATTENDU** que dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau d'égout, selon la demande d'aide financière soumise, les travaux proposés totalisant un coût de 13 332 707 \$ visent à desservir 134 résidences permanentes et 192 résidences secondaires et chalets;

**ATTENDU** qu'en fonction des règles et normes encadrant le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)*, seuls les travaux visant à desservir des résidences permanentes sont admissibles. Ces travaux représentent 41,1 % du coût du projet, soit : 134 / (134 + 192);

**ATTENDU** que dans le cas de notre projet, cette aide financière correspond à un taux réel de subvention **de 34,12 %** jusqu'à un maximum de 4 548 676 \$;

**ATTENDU** que le projet ne peut être réalisé à ce pourcentage, les coûts seraient trop élevés pour les contribuables ;

**ATTENDU** que le Conseil de ville a procédé à un sondage consultatif auprès de ses citoyens au cours du mois d'avril;

**ATTENDU** que les citoyens ont rejeté à 59% le projet d'égout collecteur tel que présenté au FEPTEU;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Garon, conseiller

*Le vote est demandé par la conseillère Hélène D. Michaud*

	<b>pour</b>	<b>contre</b>
Monsieur René-Jean Pagé, maire	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère		X
Monsieur André Métivier, conseiller	X	
Monsieur François Garon, conseiller	X	

17-05-090

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** la Ville de Lac-Sergent retire son projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (dossier 2016033) dans le cadre du FEPTEU.

10.2 Modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**ATTENDU QU'**il a été convenu de présenter une nouvelle programmation des travaux afin de refléter les priorités d'intervention contenues dans la mise à jour du plan et ainsi recevoir la subvention maximale;

**ATTENDU** que le programme TECQ 2014-2018 permet à une municipalité de modifier la programmation de ses travaux et qu'elle doit en informer le MAMROT en joignant à sa demande une résolution du conseil municipal qui approuve les modifications apportées.

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Garon, conseiller

*Le vote est demandé par la conseillère Hélène D. Michaud*

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur René-Jean Pagé, maire	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère		X
Monsieur André Métivier, conseiller	X	
Monsieur François Garon, conseiller	X	

17-05-091

### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investisseurs réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018,

**QUE** la Ville de Lac-Sergent approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la Ville de Lac-Sergent atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ET QUE** le conseil municipal approuve la programmation de travaux modifiée, ci-jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'année 2014-2018 et transmet la présente résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'en informer.

#### 10.3 Dissolution du Comité de construction / Remerciement aux membres bénévoles

**ATTENDU** que la Ville de Lac-Sergent a constitué le Comité de Construction pour le projet d'égout collecteur le 16 mars 2015 par la résolution 15-03-056;

**ATTENDU** que le comité avait pour mandat d'assister le Conseil municipal et les gestionnaires de projets de la Ville dans la gestion et la réalisation du projet de construction de l'égout collecteur;

**ATTENDU** que le Comité de construction a fourni l'assistance au Conseil municipal en planifiant et en contrôlant les différentes phases et étapes en vue d'obtenir les livrables attendus (études, rapports, plans et travaux);

**ATTENDU** que le Comité de construction a également assuré un suivi périodique quant aux paramètres du projet et a énoncé des alternatives et des redressements par rapport à la planification et les autorisations à respecter;

**ATTENDU** que le Comité a déposé la fin de ses recommandations et travaux au Conseil de Ville;

**ATTENDU** que le mandat du Comité de construction est terminé et qu'il y a lieu de féliciter et de remercier les membres qui s'y sont impliqués à titre bénévole sur une durée de deux ans;

17-05-092

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent dissout le Comité de Construction suite à la fin des travaux concernant le réseau d'égout collecteur.

**ET QUE** les membres du Conseil de Ville de Lac-Sergent félicitent et remercient chaleureusement messieurs Gaston Meunier, Gilles Robitaille et Alain Royer, pour leur travail et leur implication bénévole tout au long des années 2015 et 2016 à titre de membres du Comité de construction.

10.4 Octroi de contrat **ADM-2017-003** / Solution et entretien de sauvegarde informatique (soutien annuel) / PG Solutions

17-05-093

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent procède à l'acquisition d'un logiciel de sauvegarde et de deux disques durs externes de sauvegarde incluant la préparation, la configuration et l'installation ainsi que la mise en route, la formation, et l'accompagnement, auprès de la compagnie PG Solutions, pour un montant de 571\$ plus taxes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée portant le numéro 1VLAC89-170418-0;

**QUE** la Ville accepte la proposition de PG Solutions relative au contrat de soutien et d'entretien des applications de sauvegarde 2017 (du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2017) au montant de 305\$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition 1VLAC89-170418-0.

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire Immobilisations / équipements informatiques – 314-1026.

10.5 Octroi de contrat **ADM-2017-004** / Entretien ménager du centre communautaire pour la saison 2017

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a demandé une soumission pour l'entretien ménager du Club Nautique de la Ville pour la saison 2017 durant le camp de jour tenu par l'Association Nautique du lac Sergent;

**ATTENDU QUE** l'entretien ménager se déroulera du lundi au vendredi à raison de deux (2) heures par jour, à compter du 26 juin 2017 et ce, pour une durée maximale de sept (7) semaines;

**ATTENDU** la soumission de la firme *Entretien et rénovation St-Raymond* au montant forfaitaire de mille quatre cents (1 400) dollars pour une durée de sept semaines;

17-05-094

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil octroie à Entretien et rénovation St-Raymond, le contrat pour l'entretien ménager du Club Nautique. Il s'agit d'un contrat forfaitaire d'une durée de sept (7) semaines, soit du 26 juin au 11 août 2017, estimé à un coût total de 1 609.65 \$ taxes incluses.

**LA** soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE LES** sommes nécessaires pour pourvoir à cette dépense seront prises à même les surplus accumulés au 31 décembre 2016.

10.6 Octroi de contrat TP-2017-004 / Entretien des espaces verts

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite tel que stipulé à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour l'entretien des espaces verts de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent;

	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>Coût</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
1	HORTI DU LAC	3 930.00 \$	n/a	n/a	3 930.00 \$
2	PRIMEVERTS	6 160.00 \$	308.00 \$	614.46 \$	7 082.46 \$

17-05-095

**EN CONSÉQUENCE**, il est  
**PROPOSÉ** par Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'OCTROYER** le contrat d'entretien horticole des espaces verts de la municipalité pour la période de mai à novembre (année 2017) à l'entreprise *Horti du Lac*, au coût de 3 930 \$ incluant les taxes applicables, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat;

**LE** devis, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-4522 / Entretien des sites (terrains).

10.7 Entretien hivernal des rues publiques TP-2017-005 – approbation du devis corrigé

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'apporter certaines modifications au devis d'appel d'offres pour le contrat d'entretien hivernal des rues et chemins publics sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent, lequel vient à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

17-05-096

**EN CONSÉQUENCE**,  
**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent accepte le cahier des charges modifié concernant l'entretien hivernal des rues publiques;

**QUE** la Ville de Lac Sergent autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire paraître un appel d'offres dans le journal « Le Courrier de Portneuf », édition du 24 mai 2017, et sur le site SEAO du journal Constructo;

10.8 Octroi de contrat HM-2017-002 / Programme de suivi prévu au certificat d'autorisation émis par le MDDELCC pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées provenant du Club Nautique

**CONSIDÉRANT** que les modalités du certificat d'autorisation émis le 22 décembre 2005 par le Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demandent un suivi environnemental;

**CONSIDÉRANT** que le programme de suivi nécessite des inspections trimestrielles ainsi qu'un suivi annuel sur la migration du phosphore ;

**CONSIDÉRANT** que les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission afin d'effectuer le suivi environnemental tel que décrit à l'annexe 4 du Guide de présentation des demandes d'autorisation pour le système de traitement des eaux usées d'origine domestique ;

Année 2018						
Firme	visite trimestrielle	migration phosphore	sous-total	TPS	TVQ	TOTAL
AVIZO experts-conseils	1 695.00 \$	36.00 \$	1 731.00 \$	86.55 \$	172.67 \$	1 990.22 \$
Assaini-Conseil	930.00 \$	250.00 \$	1 180.00 \$	59.00 \$	117.71 \$	1 356.71 \$

Année 2019						
Firme	visite trimestrielle	migration phosphore	sous-total	TPS	TVQ	TOTAL
AVIZO experts-conseils	1 737.38 \$	36.90 \$	1 774.28 \$	88.71 \$	176.98 \$	2 039.97 \$
Assaini-Conseil	930.00 \$	250.00 \$	1 180.00 \$	59.00 \$	117.71 \$	1 356.71 \$

Année 2020						
Firme	visite trimestrielle	migration phosphore	sous-total	TPS	TVQ	TOTAL
AVIZO experts-conseils	1 780.81 \$	37.82 \$	1 818.64 \$	90.93 \$	181.41 \$	2 090.98 \$
Assaini-Conseil	930.00 \$	250.00 \$	1 180.00 \$	59.00 \$	117.71 \$	1 356.71 \$

**17-05-097** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité à l'unanimité des membres présents

**DE** mandater la firme Assain-Conseil pour la réalisation du programme de suivi environnemental des eaux usées provenant du Club Nautique pour les années 2018, 2019 et 2020, et ce, au coût de mille cent quatre-vingts (1 180) dollars annuel;

**LE** devis, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**ET** que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Hygiène du Milieu – Services scientifiques – 241-54-11.

10.9 Entretien d'hiver des chemins privés 2016-2017 (critères d'admissibilité et modalités)

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Sergent désire reconduire, pour l'année 2016-2017, le *Programme d'aide financière relatif à l'entretien des chemins privés*;

**17-05-098** **EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres présents

**D'ADOPTER** le *Programme d'aide financière relatif à l'entretien des chemins privés* sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent ci-après annexée à la présente.

10.10 Engagement d'un étudiant aux Travaux publics

**17-05-099** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** Monsieur William Lepage, domicilié au 909, chemin des Hêtres, Lac-Sergent, soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 20 juin au 4 septembre 2017, comme préposé à la tonte de gazon, à l'entretien des espaces publics et pour exécuter divers travaux selon les besoins de la municipalité au taux horaire de 11.25\$ de l'heure.

**QUE** le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.



10.11 Autorisation de passage / Méga Relais

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a été saisie d'une demande par le MégaRelais pour que soit autorisé le passage des coureurs dans la municipalité de Lac-Sergent les 16 et 17 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** cette activité est un défi de course à pied longue distance, en continu (jour et nuit) et que ce défi est séparé en 36 segments d'une moyenne de 8 km chacun;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-05-100

**D'AUTORISER** le passage de la 4<sup>e</sup> édition du MégaRelais dans la Ville de Lac-Sergent les 16 et 17 septembre 2017.

10.12 Avis de condoléances / Mlle Sophie Richard

**CONSIDÉRANT** le décès survenu de Mlle Sophie Richard, fille de Julien Richard et de Valérie Moisan et petite-fille de Jean Richard et Josette Lemieux, résident du lac depuis de nombreuses années;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-05-101

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses sincères condoléances à ses parents, Valérie et Julien ainsi qu'à toute la famille éprouvée;

**QU'**une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de Mlle Sophie Richard à l'Association des enfants atteints de cancer (**LEUCAN**), 2950-A, boul. Laurier, Québec, (QC) G1V 2M4.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Vignette obligatoire pour les embarcations à moteur/disponible au bureau municipal

Monsieur le maire informe les personnes présentes que les vignettes de bateaux sont disponibles au bureau municipal.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Voici les questions posées par les citoyens :

**Q. (M. Jocelyn Veilleux)** Il demande au Conseil de ville de faire des représentations auprès des autorités compétentes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin qu'elle entretienne et procède aux réparations routières de la partie du Vieux-Chemin leur appartenant.

Il s'informe également des projets possibles suivant l'éventuelle vente des terres appartenant aux *Frères des Écoles Chrétiennes* situées dans la montagne.

**Q. (M. Steve Simpson).** Il fait part au Conseil de son mécontentement suivant une demande d'accès à l'information déposée auprès de la *Régie régionale de Gestion des Matières résiduelles de Portneuf* (RRGMRP) et du suivi de la Ville dans ce dossier.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-05-102

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 21H31.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**RENÉ-JEAN PAGÉ**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**